

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 21

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

Politique Publique Recherche Enseignement Supérieur - Orientations 2017

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1.22.57**

PRESENTATION

LA POLITIQUE PUBLIQUE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE

Les secteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le Département des Bouches-du-Rhône constituent un enjeu majeur de développement du territoire. La politique du Conseil Départemental en matière de Recherche et d'Enseignement Supérieur a pour objectif de renforcer les pôles de compétences et d'excellence scientifique et de participer à l'émergence de grands projets structurants autour de domaines stratégiques prioritaires.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2017 :

LE SOUTIEN A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION

Le Département souhaite continuer à mener une politique d'aide à l'équipement des laboratoires et centres de recherche publique afin de renforcer leur potentiel et leur permettre de développer de nouveaux programmes innovants.

Il soutient fortement la valorisation de la recherche au sein des universités notamment dans le cadre des projets de recherche en s'engageant dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs de recherche et développement à caractère innovant.

LA CONSOLIDATION DES SITES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE D'EXCELLENCE

La commission permanente, par délibération n°71 du 21 octobre 2016, a validé les engagements financiers du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la convention d'application du contrat de plan Etat-région 2015-2020.

L'objectif du Département est de maintenir son intervention en faveur du renforcement des pôles de compétence de l'Enseignement Supérieur et de participer au financement de projets de recherche d'envergure et structurants pour notre territoire.

L'aide portée à la restructuration immobilière des sites de Recherche et d'Enseignement Supérieur constitue l'un des axes prioritaires du CPER 2015-2020.

En cohérence avec les objectifs du CPER 2015-2020, et dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, le Conseil Départemental continue l'effort de création et de réhabilitation de sites d'excellence scientifique et de campus attractifs et fonctionnels.

Il soutient également les projets collaboratifs de recherche et développement conduits par Aix-Marseille Université, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche.

Le Conseil Départemental poursuit son engagement sur les opérations de regroupement des formations d'ingénieurs et sur la restructuration des équipements universitaires inscrits aux CPER précédents.

En application de la convention bipartite du 16/01/2008 relative au projet ITER, le Conseil Départemental poursuit le financement des équipements scientifiques liés au développement de la « machine » avec une subvention de 10 M€ comme l'année précédente, qui soldera sa participation.

LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DES CARRIERES SCIENTIFIQUES

L'accès de tous aux formations supérieures post-bac constitue un enjeu majeur en termes d'insertion sociale, culturelle et professionnelle et c'est en même temps un facteur déterminant de développement de notre territoire.

Le Conseil Départemental s'est engagé auprès des Etablissements d'Enseignement Supérieur dans la mise en place du programme PROTIS (Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques). Ce dispositif est destiné à favoriser l'accès de tous les collégiens du département à l'enseignement supérieur et à la recherche en leur faisant découvrir les perspectives d'avenir offertes, notamment dans les métiers de la science. Il s'inscrit résolument dans une démarche de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre les inégalités sociales et culturelles. Il soutient la diffusion de la culture scientifique à partir des universités, des grandes écoles et des organismes de recherche.

LE RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE

Le Département organisera la deuxième édition du Prix Départemental pour la Recherche en Provence avec pour objectif la mise en valeur de l'excellence scientifique des acteurs de la recherche de notre territoire et la révélation au plus grand nombre des talents de nos équipes.

Par ailleurs, le Département soutient les actions de diffusion des travaux de recherche, et contribue directement au rayonnement scientifique du territoire en finançant des chaires d'excellence, notamment au sein de l'Institut Méditerranéen de Recherche Avancée (IMéRA).

LE SOUTIEN AUX ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION DES ETUDIANTS

Depuis 2012, l'Université et les établissements d'Enseignement Supérieur du territoire se sont réunis autour du pôle PEPITE PACA OUEST (label national) afin de développer l'insertion professionnelle et l'esprit d'entreprendre des étudiants.

Ce pôle est conduit par Aix-Marseille Université et fédère l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur (école d'ingénieurs, écoles de management, IEP, etc....) autour d'actions de sensibilisation à la création d'entreprise.

Enfin, le Département soutient les actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des doctorants et participe à l'organisation des «Doctoriales en Provence» qui est un programme destiné à favoriser l'insertion des doctorants dans l'entreprise.

RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2017

LIBELLE	DEPENSES (€)	RECETTES(€)	VARIATION AP (€)
Investissement	18 170 000		
Fonctionnement	409 000		
TOTAL	18 579 000		

PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose :

- d'approuver les orientations pour l'année 2017 de la politique publique de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur,
- de donner délégation à la Commission Permanente afin qu'elle procède à des créations, des modifications ou des compléments d'affectations.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL